Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 10 (1918)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: Le mouvement syndical romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au travail industriel plus tôt et dans une plus grande extension qu'on ne le prévoit aujourd'hui. Avant de faire toute autre démarche, nous attendrons le résultat des délibérations de la commission qui va être constituée conformément au postulat numéro 8. Ces délibérations conduiront sans doute à examiner la situation des ouvriers dans son ensemble.

Ad. nº 10. — Quant à l'encouragement de la construction de logements par les communes ou par des sociétés coopératives, nous ne pouvons trancher la question de notre propre autorité. L'affaire est d'une portée économique et financière très grande. En considération toutefois de la pénurie incontestable de logements et vu l'intérêt qu'il y a à encourager l'industrie du bâtiment afin d'assurer l'occupation des ouvriers surtout pendant la période de transition, nous présenterons à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté visant à encourager la construction de logements à bon marché par les communes et par des sociétés coopératives. Cet arrêté aura pour objet d'autoriser le Conseil fédéral à venir en aide aux entreprises susvisées en leur accordant des emprunts à intérêt réduit, à la condition, bien entendu, que les cantons et les communes consentent à faire des sacrifices correspondants. Nous ferons ce qui dépendra de nous pour accélérer la solution de cette affaire, en sorte que l'arrêté puisse être adopté au cours de l'hiver. Si, entre temps, des circonstances exceptionnelles font désirer, comme par exemple à Berne, que des mesures immédiates soient rises, nous sommes prêts à examiner s'il y a lieu d'édicter ces mesures en vertu des pouvoirs extraordinaires qui nous ont été conférés.

Ad. nº 11. — Vu le renchérissement croissant et pour faciliter les achats d'automne, nous verserons à tous les fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération, au cours du mois d'août, une avance égale au salaire d'un mois, en y comprenant les indemnités de renchérissement déjà accordées, avance qui toutefois ne pourra pas excéder le montant de 300 francs. Pour les personnes mariées et pour les célibataires qui ont des charges de famille, l'avance sera de 300 francs même quand le salaire d'un mois n'atteindra pas ce chiffre. Nous soumettons aux Chambres fédérales, assez tôt pour qu'elles l'adoptent dans leur session de septembre, un projet accordant une allocation de renchérissement supplémentaire, mais nous ne sommes aujourd'hui pas encore en mesure d'exposer les vues concernant le système et les chiffres qu'il convient de proposer. Le point est à l'étude et sera discuté encore avec les organes des C. F. F. et les représentants du personnel. Nos propositions tiendront compte dans une large mesure de la situation actuelle du personnel.

Depuis le mois de mais, déjà, la revision de la loi fédérale du 19 décembre 1902 concernant la durée du travail dans les chemins de fer et autres entreprises de transport est en préparation, et nous avons donné aux fédérations du personnel l'occasion d'y collaborer. Nous nous proposons d'activer cette revision de sorte que le nouveau projet pourra être soumis aux Chambres fédérales dans la session de printemps déjà, selon toute probabilité, mais dans tous les cas au cours du 1er semestre de 1919. Il va sans dire que ce projet proposera — nous l'avons toujours entendu ainsi — une amélioration des conditions de travail et notamment une réduction convenable des heures de travail et de présence.

Vous puisserez dans notre réponse la certitude que nous désirons faire bon accueil aux demandes et vœux justifiés du personnel fédéral et des ouvriers suisses en général et que nous avons toujours été prêts à améliorer leur position dans la mesure du possible.

Il nous reste à exprimer nos regrets de ce que, en dépit de notre bonne volonté et malgré les temps difficiles et sérieux que nous traversons, on n'ait pas hésité devant la menace d'une grève générale. Nous avons la parfaite conviction que le peuple suisse se joint à nous pour condamner ce procédé.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Par ordre du Conseil fédéral:
Le Chancelier de la Confédération.

L'accord se fait

Cette deuxième réponse fut d'abord soumise aux représentants du personnel fédéral qui avait été, entre temps, convoqué à Bâle. Une délégation du comité d'action prit part à ses délibérations. Cette assemblée décida de continuer les pourparlers pour obtenir une élévation de l'allocation de renchérissement aux ouvriers et employés fédéraux célibataires. Comme une entrevue était prévue depuis quelque temps avec M. le conseiller fédéral Motta, le comité d'action continuant à se montrer solidaire, délégua quatre de ses membres pour accompagner les représentants des cheminots.

M. Motta présenta à la délégation deux projets.

Le premier:	450	fr.	aux célibataires;
	600	»	» mariés.
Le second:	500	»	» célibataires;
	500	»	» mariés et en plus
	50	»	pour chaque enfant.

Les représentants du personnel ont choisi le deuxième projet qui, sans doute, présente une amélioration bien plus sensible.

L'anticipation sera faite de la manière suivante: 300 fr. aux mariés dans le mois d'août et le double du salaire aux célibataires.

L'ensemble de la réponse fut ensuite soumis aux délibérations des membres de la Commission syndicale et de la Direction du parti socialiste qui à l'unanimité ratifièrent l'accord intervenu.

Au Conseil fédéral à tenir parole, s'il veut s'éviter les colères du peuple. *C. S.*

Le mouvement syndical romand

Dans un précédent numéro de la *Revue syndicale* (nº 7, juillet 1918), nous avons donné à nos lecteurs une image exacte de l'importance de chacune des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse. Aujourd'hui, nous complétons ces renseignements par un tableau indiquant pour quelle part y entre la Suisse romande.

Nos camarades pourront ainsi se rendre compte de la situation exacte du mouvement syndical romand, pour chacun des cantons et pour chaque localité. Cela permettra d'orienter leur action; ils verront par là, ce qu'il reste à faire pour augmenter la puissance du syndicalisme romand.

Dans des localités où se trouvent plusieurs syndicats et où il n'existe pas d'Union ouvrière,

Statistique du mouvement syndical romand

Cantons et localités	Ouvriers sur métaux et horlogers	Union ouvrière d'entreprises suisses de transport (A. U. S. T.)	Ouvriers sur bois	Commerce, transport et alimentation	Ouvriers des communes et des Etats	Typographes	Aiguilleurs et gardes-voies	Ouvriers sur cuir	Agents des trains	Ouvriers du bâtiment	Personnel des locomotives	Auxiliaires des arts graphiques	Personnel des manœuvres	Tailleurs et tailleuses	Charpentiers	Relieurs	Lithographes	Peintres et plâtriers	Ouvriers de la pierre	Total par localité
Jura bernois																				
Bienne	4550	771	304	181	153	92	152	—	100	66	96	23	84	47	35	57	—	63	—	6610
Boncourt	—	—	—	80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80
Bonfol	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Les Breuleux	66	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	66
Delémont	723	68	58	—	—	—	114	—	78	—	76	—	21	—	—	—	—	—	—	1138
Goumois	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Jurassienne	—	—	—	—	—	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51
Montfaucon	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42
Moutier	540	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	550
Noirmont	135	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	135
Prêles	183	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	183
Porrentruy	411	—	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	—	—	458
Reconvilier	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Saignelégier	87	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	87
St-Imier	1935	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1935
Tavannes	65	—	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	77
Tramelan	1100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1100
Total du Jura bernois	9769	839	417	261	153	143	266	66	178	66	172	23	119	47	35	57	—	63	—	12610
Fribourg																				
Broc	—	—	—	80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80
Bulle	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Fribourg	14	100	59	22	7	37	—	—	40	36	60	—	—	17	—	80	—	—	8	444
Montilier	217	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	217
Total du canton de Fribourg	231	100	62	102	7	37	—	—	40	36	60	—	—	17	—	80	—	—	8	770
Genève																				
Chêne-Bourg	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30
Genève	2007	32	113	808	—	339	—	59	76	—	—	10	57	84	29	57	52	—	—	3723
Total du canton de Genève	2007	32	113	838	—	339	—	59	76	—	—	10	57	84	29	57	52	—	—	3753

Vaud																				
Cossonay	90	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90
Grandson	—	—	—	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	150
Lausanne	166	272	212	275	—	349	66	—	105	52	152	—	100	128	2	67	42	—	—	1988
Leysin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Lucens	131	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	131
Montreux-Vevey, ferblantiers	36	—	70	22	—	39	—	—	—	44	—	—	—	10	—	—	—	—	—	221
Morges	57	52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109
Nyon	116	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	116
Payerne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	63
Renens	—	57	—	—	—	—	—	—	119	—	61	—	48	—	—	—	—	—	—	285
Sentier	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43
Vallorbe	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	34
Vevey	197	—	14	6	—	33	—	—	—	17	—	200	—	14	10	—	96	—	—	587
Yverdon	—	340	21	198	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	575
Total du canton de Vaud	836	721	317	651	—	437	66	—	283	115	234	200	165	152	12	67	138	—	—	4394
Valais																				
Brigue	—	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	250
Loèche	—	—	—	—	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28
St-Maurice	—	15	—	—	—	—	—	—	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55
Simplon	—	—	—	—	—	—	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49
Sion	32	—	58	—	—	17	—	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	123
Total du canton du Valais	32	265	58	—	28	17	—	—	105	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	505
Neuchâtel																				
Cortaillod	39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39
Fontainemelon	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38
La Chaux-de-Fonds	4779	—	80	129	219	94	—	—	40	—	34	—	21	111	—	38	32	114	—	5691
Le Locle	2000	—	—	67	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2078
Les Brenets	67	—	—	*?	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67
Neuchâtel	131	—	39	—	—	64	46	11	105	—	79	—	61	40	—	—	—	19	—	595
Peseux	56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	56
St-Blaise	190	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190
Val-de-Travers	443	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	445
Total du canton de Neuchâtel	7743	—	121	196	219	169	46	11	145	—	113	—	82	151	—	38	32	133	—	9199

Récapitulation par cantons

																				Total par canton
Jura bernois	9769	839	417	261	153	143	266	—	178	66	172	23	119	47	35	57	—	63	—	12610
Fribourg	231	100	62	102	7	37	—	—	40	36	60	—	—	17	—	80	—	—	8	770
Genève	2007	32	113	838	—	339	—	59	76	—	—	10	57	84	29	57	52	—	—	3753
Vaud	836	721	317	651	—	437	66	—	283	115	234	200	165	152	12	67	—	138	—	4394
Valais	32	265	58	—	28	17	—	—	105	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	505
Neuchâtel	7743	—	121	196	219	169	46	11	145	—	113	—	82	151	—	38	32	133	—	9199
Total général	20618	1957	1088	2048	407	1142	378	70	827	217	581	233	423	451	76	299	222	196	8	31241

il faudra s'efforcer d'en créer une, le secrétaire romand de l'Union syndicale se met à leur entière disposition pour y parvenir; il prendra d'ailleurs sans tarder l'initiative de rapprocher les syndicats de chaque localité. Les groupements isolés seront priés de se rattacher à leurs fédérations respectives et à entrer dans l'Union ouvrière locale. L'unité syndicale doit devenir effective partout, si l'on veut arriver à de bons résultats; aucun syndicat ne peut se tenir à l'écart de sa fédération et de son Union ouvrière, sans compromettre son existence même.

Notre tableau mentionne l'effectif des sections à fin 1917; depuis, d'autres sections furent créées. Faute de renseignements précis, nous n'avons pas indiqué le nombre des adhérents à la *Fédération des ouvriers en bâtiment* (maçons). Les sections de l'*Union romande des employés de tramways* (sous-fédération de l'A. U. S. T.) et qui compte de 12 à 15 cents membres, n'ont pas pu, pour les mêmes raisons, être réparties dans les localités. Ces deux associations augmenteraient donc le chiffre de 30,991 membres indiqués par le tableau.

Nous précisons encore, pour éviter toute confusion, que seules les sections *adhérentes aux fédérations centralistes* sont mentionnées dans notre tableau. *Ch. Schürch.*

Les conférences de Bienne et Lausanne

A l'occasion de l'entrée en fonction d'un secrétaire de langue française à l'Union syndicale suisse, les militants syndicalistes de la Suisse romande étaient réunis à Bienne pour les délégués du Jura bernois et du canton de Neuchâtel et à Lausanne pour ceux des cantons de Fribourg, Valais, Genève et Vaud.

Les deux réunions ont démontré la nécessité absolue de créer un lien plus étroit entre les régions de langues différentes. La Suisse romande a été passablement délaissée dans le mouvement syndical suisse et cette situation ne pouvait pas durer plus longtemps sans compromettre le syndicalisme suisse en général. La Suisse romande est aujourd'hui incontestablement le siège de la réaction en Suisse. La presse ouvrière y est insuffisamment répandue, tandis que les organes bourgeois pénètrent dans tous les milieux.

La presse syndicale de langue française est plutôt négligée. A part les organes fédératifs exclusivement rédigés en français: *Le Métallurgiste* et *Le Gutenberg*, l'organe des typographes romands, toutes les autres fédérations ne mettent à la disposition de leurs sociétaires romands que quelques colonnes de leurs organes qui paraissent en allemand. La rédaction de ce texte français laisse passablement à désirer.

Le programme d'action présenté par le secrétaire fut discuté à fond et accepté par les deux assemblées. Il comprend les points suivants, que les délégués se sont engagés à réaliser avec le concours de l'Union syndicale.

1° Création d'unions ouvrières syndicales neutres en matière politique et religieuse, suivant les principes arrêtés au congrès de l'Union syndicale suisse, les 7, 8 et 9 septembre 1917 à Berne.

2° Création d'unions syndicales cantonales sur la base arrêtée au congrès de Berne.

3° Création de secrétariats ouvriers locaux, régionaux ou cantonaux, avec ou sans subvention des autorités.

4° Développement de la presse syndicale romande dans le sens de la création d'un organe unique pour tous les syndiqués de langue française.

5° Organisation de conférences de propagande ainsi que sur des sujets à l'ordre du jour; les unions ouvrières ayant toute latitude d'y ajouter encore des conférences de vulgarisation scientifique.

On aurait pu s'attendre à voir surgir à Lausanne une opposition aux principes fédératifs qui sont à la base de l'Union syndicale suisse et dont s'inspirait le programme soumis à la discussion. Mais il faut croire que les idées propagées en son temps par la Fédération des unions ouvrières — dont on ne parle plus aujourd'hui — n'y ont pas laissé de profondes racines, car aucune voix ne s'est élevée contre le principe même de la centralisation.

L'excellent esprit qui animait ces deux assemblées, le vif intérêt pour la cause ouvrière et syndicale affirmés par l'unanimité des congressistes à Bienne comme à Lausanne, leur enthousiasme ont laissé une forte impression à tous les participants.

Nos camarades de l'Ouest helvétique ne demandent qu'à rattraper le temps perdu.

Sous peu, la Confédération romande du Travail, créée, on s'en souvient, en 1910, pour aider les fédérations centralistes en Suisse romande et faire contre-poids à la Fédération des unions ouvrières, convoquera ses adhérents pour examiner la situation nouvelle qui lui est faite ensuite de la création d'un secrétariat romand à l'Union syndicale.

A l'œuvre donc, camarades, avec vigueur!